



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, M. CONRAD-BRUAT Laurent, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. SERPETTE Patrick

Absente excusée : Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : Mme BOUILLER Virginie donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à M. BALDY Patrick

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

N° 2025/31

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à un décès

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de 5 adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2020/20 prise en conseil municipal en date du 21 mars 2020 décidant la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

VU la délibération n°2020/20 prise en conseil municipal en date du 21 mars 2020 donnant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints au Maire ;

VU les arrêtés municipaux n°2020/34, n°2022/63 et n°2022/87 relatifs aux délégations de fonctions et de signatures des adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2022/21 prise en conseil municipal en date du 6 octobre 2022 portant suppression d'un poste d'adjoint au maire et de fixant le nombre d'adjoint au Maire à 4 postes ;

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur Marc LUCAS, 4^{ème} adjoint au Maire en charge du Budget et des Finances ;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus décédé ;

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le maintien du nombre de postes d'adjoints au maire à 4.

DÉCIDE de pourvoir au remplacement du poste de 4^{ème} adjoint devenu vacant.

PROCÈDE à l'élection du 4^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : M. BLANQUART Jean-Marc

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. BLANQUART Jean-Marc a obtenu : 11 voix

Il est donc proclamé élu et installé dans ses fonctions.

D'ACTUALISER le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat la présente délibération.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 26 septembre 2025

 Pour extrait conforme
Le Maire,
Valérie MICK RIVES

